2MAIRIE DE SAINT-THOIS

Boues des lagunes de ST THOIS

LOT 1

Tranche ferme : Etude préalable de caractérisation des boues et des sols Tranche optionnelle : Elaboration du dossier de déclaration du plan d'épandage

LOT 2

Assistance à maîtrise d'ouvrage pour les suivis techniques et administratifs des opérations de curage, d'épandage et/ou d'élimination suivant la filière retenue

REGLEMENT DE CONSULTATION

Marché à procédure adaptée Etabli en application de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016

Date limite de remise des offres : le 27 juin2016 à 12 heures

Article 1 : Dispositions générales

Maître d'ouvrage :

MAIRIE DE SAINT-THOIS 1 place de la Mairie 29520 Saint-Thois

Pouvoir adjudicateur:

Monsieur Bernard SALIOU, Maire de Saint-Thois

Objet de la consultation :

Curage de lagunes d'assainissement

Type de consultation

Cette consultation vise la conclusion de 2 marchés par procédure adaptée en référence à l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016.

Le marché est composé de 2 lots :

1er lot: marché d'études pour :

Une tranche ferme : analyse de la bathymétrie et la caractérisation initiale des boues – périmètre d'aptitude

à l'épandage

Une tranche optionnelle : déclarations préalables du plan d'épandage

2ème lot : en fonction des résultats de l'étude du lot 1,

Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour :

- Soit : le suivi des travaux de curage, travaux éventuels de réhabilitation, épandage et suivis agronomiques,
- Soit : le suivi des travaux de curage, travaux éventuels de réhabilitation, élimination par incinération,
- Soit : une solution mixte : épandage et incinération.

Mise à disposition du dossier de consultation

Le dossier de consultation est mis à disposition par voie électronique sur la plateforme de dématérialisation : www.amf29.asso.fr/.

Il est également disponible à la mairie de Saint-Thois, aux horaires d'ouverture au public :

Du Lundi au Mercredi : de 09h00 à 12h00 de 14h00 à 17h30

Le Jeudi : de 09h00 à 12h00

Le Vendredi : de 09h00 à 12h00 de 14h00 à 17h30

Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Délai de validité des propositions

Le délai de validité des propositions est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions. Pour les marchés en procédure adaptée, ce délai court à partir de la remise de la dernière offre en cas de négociation.

Article 2 : Dossier à fournir par les candidats

1 / Dossier de candidature comprenant :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

- Lettre de candidature et, en cas de groupement, habilitation du mandataire par ses co-traitants (modèle DC1 ou document équivalent) :
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 (DC1 ou équivalent) ;
- Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat (DC2 ou forme libre):
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire (DC2 ou équivalent);

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

 Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (DC2 ou forme libre);

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

- Liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;
- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur.

2/ Pour chaque lot, un projet de marché comprenant les pièces suivantes :

- L'acte d'engagement (AE)
- Un mémoire technique décrivant de manière détaillée les modalités de déroulement de la mission, les moyens humains mis en œuvre pour son exécution dont notamment le(s) CV du (des) intervenant(s)

Conformément à l'article 55 du Décret 2016-360, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti par le pouvoir adjudicateur les certificats et attestations prévus à l'article 51 du même décret.

3/ Langue de rédaction des propositions

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

4/ Unité monétaire

Le pouvoir adjudicateur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

5/ Conditions d'envoi des offres

Les candidats transmettent leur offre sur support papier et sous pli cacheté portant la mention suivante : " Boues des lagunes de Saint-Thois - NE PAS OUVRIR ".

Les offres devront être remises contre récépissé à l'adresse suivante :

MAIRIE DE SAINT-THOIS 1 place de la Mairie 29520 Saint-Thois

ou, si elles sont envoyées par la poste, devront l'être par pli recommandé avec avis de réception postal. à l'adresse ci dessous :

MAIRIE DE SAINT-THOIS 1 place de la Mairie 29520 Saint-Thois

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées, soit le 27 juin 2016 ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront renvoyés à leur auteur.

6/ Négociation

La collectivité se réserve le droit de procéder à une négociation avec les candidats ayant remis une offre. La négociation sera conduite dans le respect du principe d'égalité de traitement de tous les candidats présélectionnés. La négociation porte sur les caractéristiques, les conditions d'exécution du marché et le montant de la rémunération.

Cependant, le pouvoir adjudicateur pourra juger que, compte tenu de la qualité des offres, la négociation n'est pas nécessaire. Il est donc de l'intérêt du candidat d'optimiser son offre initiale.

Article 3 : Jugement des propositions

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Seront recevables les candidatures présentant des garanties techniques et financières suffisantes au vu des déclarations et attestations mentionnées à l'article 2 du présent règlement de la consultation

Pour le lot 1 :

Critères et sous-critères	Pondération
Valeur technique examinée au vu des sous-critères suivants :	60%
Qualité de la méthodologie	30%
Moyens humains dédiés au projet	30%
Prix des prestations (tranche ferme et tranche optionnelle)	40%

Pour le lot 2 :

Critères et sous-critères	Pondération
Valeur technique examinée au vu des sous-critères suivants :	50%
Qualité de la méthodologie	25%
Moyens humains dédiés au projet	25%
Prix des prestations	50%

Les offres seront classées par ordre décroissant.

Les offres inappropriées, irrégulières et inacceptables seront éliminées.

A l'issue de ce premier classement, si le maître d'ouvrage l'estime nécessaire, 3 candidats maximum pourront être auditionnés avant de désigner les attributaires.

A cette occasion, la discussion portera sur le contenu de l'offre et sur la note méthodologique.

Article 4 : Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats transmettront leurs questions, <u>par écrit et de préférence par courriel</u>, **au plus tard 7 jours avant la date de remise des offres, soit avant le 20 juin 2016** et devront s'adresser à :

MAIRIE DE SAINT-THOIS

1 place de la Mairie - 29520 Saint-Thois Fax : 02 98 73 80 18 mairiestthois@orange.fr